



**La compagnie
d'assurance Missisquoi**
Un membre du Groupe d'assurance Economical

**Assurance
des entreprises**



CONDITIONS PARTICULIÈRES

POLICE No. : INV0565

COURTIER : Invessa Assurances & Services Financiers	NUMÉRO 5317	TRANSACTION AFFAIRE NOUVELLE	REMPLACANT LA POLICE
NOM DE L'ASSURÉ ET ADRESSE POSTALE Syndicat des Copropriétaires du Club Azur (Pavillon 330) A/S : Monsieur Yves Martineau 797, rue Giard Contrecoeur (Québec) J0L 1C0		DURÉE DU CONTRAT	
		DU	AU
		JOUR 25	MOIS 03
		ANNÉE 2006	ANNÉE 2007
		DATE EFFECTIVE 25-03-2006	
À 0 H 01, À L'ADRESSE DU PROPOSANT INDIQUÉE CI-CONTRE			
SITUATION DU RISQUE Pavillon 330 - 2304, Place du Village, Canton Magog (Québec) J1X 6G3			
AFFECTATION : PAR L'ASSURÉ : Immeuble en copropriété - 10 unités.			CONSTRUCTION : 6-bois (1989)
PAR AUTRUI : ---			
LES INDEMNITÉS SONT PAYABLES À : (EN L'ABSENCE DE MENTION, LES INDEMNITÉS SONT PAYABLES À L'ASSURÉ) ---			

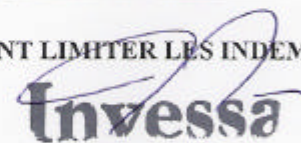
Moyennant le paiement de la prime et aux conditions du présent contrat, l'Assureur garantit l'Assuré contre ceux des risques ci-dessous en regard desquels il est stipulé un numéro de formulaire, et à concurrence des montants arrêtés pour chacun.

FORMULAIRE	CHAPITRE	GARANTIE	R. P. %	FRANCHISE	MONTANT \$	TAUX	PRIME \$
	A	BIENS					
4065		Assurance du bâtiment y compris le contenu - Incluant la valeur à neuf	80	1,000	597,000		Incluse
4065		Frais communs - Extension de garantie 7.h) 3% de la Garantie A - Bâtiments	---	---	Inclus		Incluse
4065		Contenu - formule étendue Contenu des copropriétaires-limitation de 15,000 \$/par unité - Exclusion 6C est supprimée. * Franchise pour dommages causés par l'eau est augmentée à 2,500.00 \$.	90	1,000	150,000		Incluse
4094		Inondations	---	25,000	716,000		Incluse
4039		Assurance contre les tremblements de terre - Franchise : 100,000.00 \$	---		716,000		Incluse
4070		Refoulement des égouts	---	2,500	25,000		Incluse
4032		Assurance des loyers ou de la valeur locative	100	1,000	46,000		Incluse
9233		Dispositions générales					Incluse
	B	VOL Voir les Conditions particulières supplémentaires					
	C	RESPONSABILITÉ Voir les Conditions particulières supplémentaires					
2100			---	500	2,000,000		Incluse
	D	AUTRES GARANTIES OU AVENANTS					
4225		Avenant d'exclusions supplémentaires					Incluse
2183		Bris des équipements - option #1	---	1,000	716,000		Incluse
DESCRIPTION DES MODIFICATIONS:					PRIME - CETTE SITUATION		3,720.00
					PRIME - SITUATIONS ADDITIONNELLES		
					PRIME TOTALE		3,720.00

LE PRÉSENT CONTRAT COMPORTE DES CLAUSES POUVANT LIMITER LES INDEMNITÉS

Date : 2006-03-28 nj

COPIE DE L'ASSURÉ



potentL.doc (09-98)